

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 6 février 2020 à 20h00 à la salle de la Mairie sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2019 ainsi que sur l'ordre du jour de la présente séance. L'un et l'autre sont approuvés à l'unanimité.

Madame Elisabeth PUYPE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

➤ **Questions et communications diverses :**

Le Conseil procédant ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour en proposant de débiter par une question diverse relative au dossier tennis couverts. A cet effet Monsieur le Maire a demandé la présence du bureau d'études en charge de ce dossier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maxime DERAGNE concernant cette demande d'explications sur le dossier de Tennis couvert. Monsieur Yves VENÇON dénonce une incohérence entre la Délibération du 23 mai 2019 prise par le Conseil Municipal et l'annonce parue dans la Voix de l'Ain. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Stéphanie PAULIN Directrice du bureau d'études ACS (Assistance Conseil Service) à Lagnieu pour apporter des précisions sur l'appel d'offres relatif à l'étude du projet de cours de tennis couverts:

« Il a été évoqué dans un récent article de presse par des personnes n'ayant aucune information sur le dossier que les travaux pour des tennis couverts débuteraient en mars de cette année. Quelques élus souhaitaient également des compléments d'information sur cet appel d'offres. Il apparaît donc souhaitable de préciser que l'appel d'offres en question ne concerne pas la réalisation de travaux, mais simplement une mission d'étude (maîtrise d'œuvre intellectuelle), qui sera réalisée par un cabinet d'architecte, dans le but de définir précisément le projet dans ses composantes techniques, administrative et financière. Il est à noter qu'afin de laisser toute liberté de décision sur ce projet au Conseil Municipal qui sera issu des futures élections, l'appel d'offres ne concerne en tranche ferme que des études APS APD jusqu'au stade avant-projet. Ces études permettront à l'équipe en place de disposer des éléments nécessaires (plans, notices techniques, chiffrage détaillé...) pour se prononcer ultérieurement sur l'opportunité ou non de réaliser ce projet. La suite de la mission de maîtrise d'œuvre

(et notamment l'assistance au lancement de la consultation travaux) est prévue en option, à valider ou non dans un délai de 18 mois, et donc non engageante pour l'heure pour les nouveaux élus.

A ce jour, c'est uniquement le démarrage des études qui est prévu en mars, et non le démarrage de travaux de construction conformément à la délibération du 23 MAI 2019.

➤ **Désignation d'un adjoint pour la signature de l'acte administratif permettant la régularisation de l'acquisition de la parcelle de terrain correspondant à l'alignement de la propriété des conjoints BERTHET :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour permettre la régularisation de l'acquisition de la parcelle correspondant à l'alignement de la propriété des conjoints BERTHET, nous devons désigner un adjoint pour la signature de l'acte administratif. Il propose de désigner Monsieur Georges BALUFIN. Il ajoute que la délibération du 27 juin 2019 concernant le prix de 25.00 € du m² et les 61 m² à acquérir ont été votés à l'unanimité avec 18 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE. Il rappelle que la procédure d'acquisition par acte administratif sera confiée au Cabinet de Géomètres Experts COSMOS de Lagnieu.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Désigne Monsieur Georges BALUFIN adjoint à l'urbanisme.
- Autorise Monsieur Georges BALUFIN à signer cet acte administratif nécessaire à cette acquisition.

➤ **Prolongation pour une durée de 6 mois pour le renouvellement des marchés de tonte et de désherbage de la Commune :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les marchés de tonte et de désherbage de la Commune arrivent à échéance et demande une prolongation pour une durée d'un an. Il précise que suite à l'interdiction d'utiliser certains produits pour le désherbage, il propose de demander un avenant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Accorde le renouvellement d'un an jusqu'au 31/12/2020 pour le marché de tonte ainsi que l'avenant concernant le désherbage.

➤ **Questions et communications diverses :**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier des héritiers de Madame Marie Louise THEVENET proposant de céder à la commune quelques parcelles de terrain .Le conseil municipal remercie chaleureusement les donateurs et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le notaire en charge de cette succession afin de définir les modalités de cette donation

Monsieur TRUPIANO : Remerciements pour sa Médaille d'honneur reçue pour la Cérémonie du 11 novembre 2019.

Monsieur Sylvain GREA nous informe des différents travaux effectués :

- Couleur façade Mairie imposée par les Bâtiments de France
- Clos Gindre : finition de l'aménagement du square
- Eglise : Enlèvement de l'échafaudage courant mars

Monsieur Georges BALUFIN nous informe que la procédure de modification N°1 du PLU à reçu des personnes publiques associées et des services de l'état des avis favorables. Par ailleurs, l'enquête publique est désormais close .Monsieur le commissaire enquêteur, après avoir entendu toutes les personnes ayant souhaité s'exprimer sur ce dossier a également rendu son rapport.

Quelques corrections légitimes ont été apportées par la commission et ce document finalisé sera présenté au prochain conseil municipal pour approbation.

A 21h00, l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire déclare la séance close.

Fait à ST MAURICE DE GOURDANS,

Le 18 février 2020

Le Maire,

Fabrice VENET